

" 20. Que M. l'abbé Verreau, actuellement dans la Ville-Eternelle, soit prié de vouloir bien déposer cette adresse aux pieds de Sa Sainteté."

Unanimement adopté. (1)

Proposé par M. McKay, secondé par M. Demers :

" Que des remerciements soient offerts au président et autres officiers sortant de charge, pour la manière habile dont chacun s'est acquitté de ses devoirs pendant l'année qui vient de s'écouler."

Adopté.

Proposé par M. D. Boudrias, secondé par M. Cassegrain :

" Que chaque instituteur membre de l'Association soit tenu de faire connaître au secrétaire le lieu de sa résidence, afin que l'Association n'éprouve aucun embarras dans la correspondance qu'elle entretient avec chacun de ses membres."

Adopté.

Le comité chargé "de tracer un plan d'études où seraient limitées et précisées les matières à enseigner dans les écoles élémentaires et modèles," fera son rapport à la prochaine conférence.

(1) Voici le texte de cette adresse :

TRÈS-SAINTE PÈRE,

" Les instituteurs des diocèses de Montréal, de St. Hyacinthe, et une partie de ceux d'Ottawa et des Trois-Rivières, réunis en conférence publique, profitent de cette circonstance pour manifester hautement et faire connaître à Votre Sainteté les principes qui les ont guidés, et dont ils ne veulent jamais s'écarter.

" Appartenant à une province franchement catholique, où l'on ne comprend pas que l'éducation puisse avoir d'autre base que la religion, nous avons tâché, nos prédécesseurs et nous, de nous acquitter consciencieusement de nos modestes fonctions, sous la surveillance du clergé et la protection du gouvernement.

" Notre bonheur nous fait mieux comprendre la triste situation des pays où l'on viole la liberté de l'Eglise et les droits sacrés des parents. Nous voyons avec un profond chagrin que les impies veulent se servir de l'enseignement élémentaire comme du moyen le plus court et le plus sûr pour pervertir la société. Sachant trop bien que l'enfance garde profondément les premières impressions reçues, ils ne lui donnent que des maîtres pervers et incrédules, ou bien ils bannissent de l'école toute idée religieuse. C'est une monstruosité que vous avez condamnée, Très-Sainte Pèrre, avec toute l'autorité du magister infaillible. Souffrez que nous la réprouvions et condamnions avec Votre Sainteté de la manière la plus absolue, comme font tous les chrétiens justement indignés et inquiets. Nous voulons en même temps déposer aux pieds de Votre Sainteté l'engagement solennel de ne jamais transiger avec nos devoirs d'instituteurs catholiques, et de toujours nous appuyer sur la morale et la doctrine de l'Eglise, sachant que nos élèves ne pourront devenir des membres utiles de la société terrestre, s'ils ne sont en même temps préparés pour la société céleste, où tout doit être lumière et pureté.

" Quand cette adresse parviendra à Votre Sainteté, Elle aura complété la vingt-huitième année d'un règne où toutes les gloires et toutes les amertumes se sont pour ainsi dire réunies. Nous espérons, Très-Sainte Pèrre, que ce règne se prolongera encore longtemps, non plus dans les tristesses de la captivité, mais la joie de la liberté la plus complète. Nous espérons qu'après avoir semé dans les larmes la doctrine lumineuse qui a pénétré jusque dans la dernière retraite de l'erreur, Vous apparaîtrez au monde entier, Très-Sainte Pèrre, dans l'éclat de Votre bonheur au milieu des trophées de la victoire.

" Daignez, Très-Sainte Pèrre, répandre sur nous, sur nos familles et sur les écoles que nous dirigeons, Votre précieuse bénédiction.

" Montréal, 29 Mai, 1874."

Qu'il nous soit permis de reproduire ici les paroles du correspondant romain de la *Minerve* à l'occasion de l'adresse ci-dessus, ainsi que d'une autre que les professeurs et les élèves de l'école normale Jacques-Cartier présentèrent simultanément au Saint Père :

" Ces adresses expriment les plus admirables sentiments. Le Canada est bien fortuné d'avoir de tels hommes à la tête des écoles, et les sentiments dont ils sont animés contrastent singulièrement avec ceux de la plupart de nos instituteurs d'Europe, lesquels ne songent qu'à déverser dans le cœur des jeunes gens le poison de l'erreur et de l'impiété, et à les former à la haine contre la religion et ses ministres."

Plus loin, le même correspondant ajoute :

" Sa Sainteté a béni avec une tendre effusion l'école normale de Montréal, et les instituteurs, auteurs de l'adresse dont j'ai parlé plus haut."

La question suivante sera discutée à cette même séance :
" Quels sont les moyens les plus propres à exciter l'émulation chez les élèves ?"

Et la séance s'ajourne.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Bulletin bibliographique.

VICKS FLORAL GUIDE, No. 4, 1874, 30 p in-8. Cette livraison du *Floral guide* contient d'excellents renseignements sur la manière de soigner les plantes d'automne et d'hiver. Elle est en outre ornée d'un grand nombre de gravures.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA à l'usage des jeunes étudiants de la Province de Québec, par F. X. Toussaint, professeur à l'école normale Laval 96 pages in-12, imprimé par C. Darveau, Québec 1874. Nous avons parcouru avec beaucoup d'intérêt ce nouvel abrégé qui présente les principaux faits de l'histoire du Canada, jusqu'à nos jours, sous forme de tableaux faciles à saisir et faciles à retenir. C'est le premier abrégé de ce genre que nous voyons aussi bien réussi. M. Toussaint a rendu, par là, un grand service, non-seulement à la jeunesse des écoles, mais encore à tous ceux qui aiment à avoir sous la main un petit traité complet en peu de pages, facile à consulter et prompt à répondre.

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL pour l'année académique 1874-75, No. 18 ; Québec, typ. d'Aug. Côté et cie. 96-XXX pages in-12. Cet annuaire contient, outre les renseignements ordinaires, une notice biographique et un éloge funèbre de M. Lucien Turcotte, la première par M. Oscar Dunn et le second par le révérend T. E. Hamel. Un second article, consacré à la mémoire de M. Lucien Turcotte, et extrait du *Canadien*, est dû, croyons-nous, à la plume de M. A. Buies.

TRAITÉ D'UNE ARITHMÉTIQUE RAISONNÉE, MISE A LA PORTÉE DES ENFANTS, par P. A. Leroy, professeur à Québec ; Québec, A. Cité et cie., 1874, 118 p. in-18. Cet arithmétique est un livre nouveau, en ce sens que M. Leroy applique à la science des nombres, autant que la chose peut se faire, son système d'enseignement des langues. Les diverses opérations de calcul y sont d'ailleurs, clairement exposées, et raisonnées de manière à ce que l'élève, non seulement sache une opération, mais puisse se rendre compte exactement du *pourquoi* et du *comment*.

Revue mensuelle.

Toute la presse s'est occupée et s'occupe encore de l'évasion de Bazaine. Cet événement a eu un retentissement extraordinaire non pas tant à cause du personnage qui en est l'auteur, que par les tristes souvenirs qu'il réveille et l'exemple qu'il offre des défaillances et des lâchetés du cœur humain. Bazaine a livré Metz aux Allemands, le 28 octobre 1870, avec une armée de plus de cent mille hommes. Pour ce fait l'opinion publique l'avait condamné, et un conseil de guerre, après une longue enquête pendant laquelle le maréchal déchu a fait preuve d'un manque extraordinaire de dignité, est venu ratifier cette sentence. Voici un document qui rappelle mieux les souvenirs en précisant les dates et les faits :

" Le 10 décembre 1873, sept généraux français, réunis en conseil de guerre au Petit-Trianon, délibéraient sur les quatre questions suivantes :

1o. Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, comme commandant en chef de l'armée du Rhin, capitulé en rase campagne ?

2o. Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes aux troupes dont le maréchal Bazaine avait le commandement en chef ?

3o. Le maréchal Bazaine a-t-il traité verbalement ou par écrit avec l'ennemi sans avoir fait préalablement ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur.

4o. Le machéral Bazaine est-il coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrit le devoir et l'honneur ?

A ces quatre questions les sept généraux français répondaient :

Sur la première question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la deuxième question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la troisième question, *oui*, à l'unanimité ;

Sur la quatrième, *oui*, à l'unanimité."